

# **TENNIS CLUB MUNICIPAL CHATILLONNAIS**

## **Note d'information aux membres du TCM Châtillonnais**

Objet : reprise progressive du tennis

Mesdames, Messieurs, Chers amis

Dans un message diffusé sur son site « Covid-19 » le 5 mai et donc accessible à tous, la FFT a donné les informations ouvrant la voie pour une **reprise progressive du tennis** dans les clubs **sous certaines conditions**. Le tennis ne pourra se pratiquer que dans le cadre de consignes sanitaires de **distanciation physique** et **en plein air**.

C'est en soit une bonne nouvelle pour tous les passionnés que nous sommes ; **MAIS** il ne faut pas perdre de vue que cette « ouverture » résulte de longues négociations entre la FFT et le Ministère des Sports qui a débouché sur un **PROTOCOLE** assez strict que chaque club affilié à la FFT s'engage à respecter et faire respecter par ses membres et qui va changer sensiblement nos habitudes.

Cela veut dire que **chaque club devra mettre en œuvre les préconisations qui ont été formulées dans divers documents de référence** (voir in fine)

**Mais attention, notre club ne pourra rouvrir que si les deux conditions préalables suivantes seront satisfaites :**

- 1) lorsque la Ville aura autorisé l'ouverture de notre club qui est situé sur un site municipal. La demande a été formulée le 5 mai.**
- 2) lorsque nous, dirigeants du club, aurons mis en place les diverses dispositions préconisées par le dit protocole et pourrons apporter la preuve que les consignes formulées dans le protocole seront strictement respectées.**

L'ensemble des consignes pratiques est décrit dans un document réalisé par la FFT : **Protocole de sortie de confinement**, accessible à tous sur le site FFT et qui sera affiché dans le club. La reprise d'activité devrait se dérouler en plusieurs phases ; la première phase correspond à la période du 11 mai au 2 juin.

Quelles sont les grandes « **hyper-règles** » à retenir :

- Dans la première phase la pratique autorisée du tennis devra avoir lieu **exclusivement sur de terrains en extérieur**, totalement découverts pour un jeu à l'air libre
- **Seul sera autorisé le jeu en simple** dans le respect permanent des gestes barrières et de la règle de distanciation physique de 2 mètre au minimum
- **Réservation en ligne obligatoire** avec respect strict des règles de désignation des joueurs.
- **L'accès au club-house sera interdit**, sauf l'accès aux toilettes (hors vestiaires)
- **Accès aux courts couverts interdit**

# **TENNIS CLUB MUNICIPAL CHATILLONNAIS**

Ces règles de base sont accompagnées d'un nombre important de règles pratiques qui concernent tant la pratique elle-même (respect strict des horaires, balles identifiées) que **les mesures à mettre en place par le club avant toute reprise** (en terme d'organisation, d'hygiène,...) Toutes ces règles devront être connues par tous les pratiquants ; le Protocole sera affiché dans l'enceinte du club.

**Avant sa reprise effective** chaque pratiquant devra prendre connaissance de ces règles ainsi édictées et assurer le club qu'il s'engage à les respecter en remettant au club un « *formulaire de reprise d'activité en fin de confinement* » **signé. (condition sine qua non)**. Il devra le faire parvenir au club par tout moyen approprié (par exemple : impression, signature, scan et courriel au club, adsl-t.

**Attention** : Les préconisations fédérales autorisent la mise en pratique de ces dispositions à partir du 11 mai. Mais ceci n'est pas un engagement du club à ouvrir dès le 11 mai. **Notre club ne sera réouvert que lorsque les dirigeants auront constaté que l'ensemble des règles édictées seront mise en place.**

Les dirigeants et organisateurs divers du club (professeurs, agent d'accueil) vont faire tout leur possible pour que toutes les mesures préconisées soient mises en place le plus tôt possible à partir du 11 mai mais ne peuvent s'engager à tenir cette date.

Le Comité de direction du club compte sur la **bonne volonté et le civisme de chacun** pour veiller **au respect le plus strict possible des règles du Protocole** ; des personnes « référentes » seront désignées pour y veiller et auront toute latitude pour corriger les écarts pouvant aller jusqu'à la suspension de réservation pendant la période visée.

Cordialement

Châtillon le 8 mai 2020

Henri Chouvy, président

## ***Documents de référence accessibles sur le site FFT – Covid-19 :***

- 1- Message du Président de la FFT du 5 mai 2020*
- 2- Protocole de sortie de confinement de la FFT*
- 3- Formulaire de reprise d'activité en sortie de confinement*
- 4- FFT - COVID-19 : Les bonnes pratiques dans les clubs*

*Document transmis aux membres du TCM Chatillonnais, en pièce jointe à un message e-mail du 9 mai 2020*